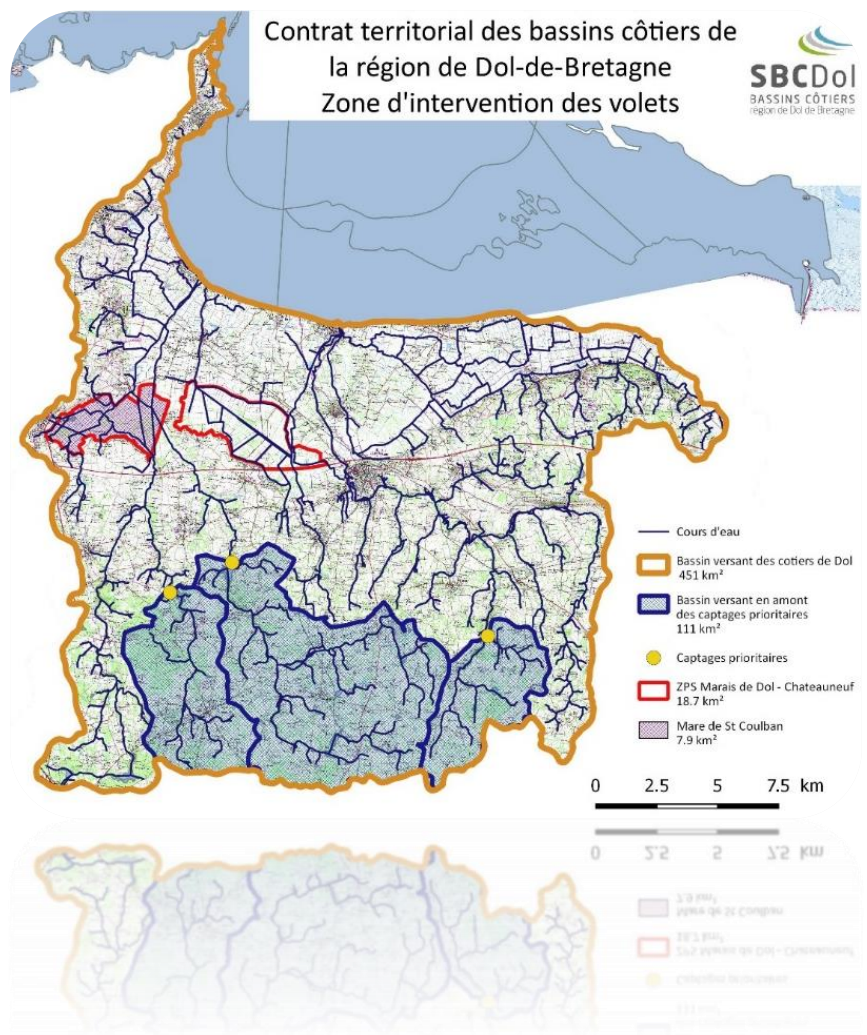


2022 - 2024

Contrat territorial Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Annexe 2 - STRATEGIE TERRITORIALE



Rédacteur – SBCDol

I. Contexte : Les milieux et les usages



Les bassins côtiers de Dol de Bretagne sont situés au Nord-est de l'Ille-et-Vilaine. Ils couvrent une surface de 451 km² et se jettent dans la Baie du Mont Saint Michel. Sur ce territoire, on distingue trois entités différentes :

-Le littoral est composé d'un vaste estran où est implanté l'essentiel de la production conchylicole de la Baie du Mont Saint Michel. Il constitue une zone de nurserie pour certaines espèces piscicoles (plie, sole, bar) et comporte de nombreuses plages et points de baignade. En période estivale, cette frange littorale est très fréquentée par l'activité touristique. **Cette entité est très sensible à la qualité des eaux.**

-Le Marais de Dol borde la frange littorale sur 120 km² pour 330 km de canaux. La typicité du milieu tient à plus de 1000 ans d'aménagements hydrauliques pour gagner de l'espace sur la mer. On retiendra : une pente inverse depuis le littoral, un niveau inférieur à la mer (risque d'inondation), des canaux à vocation hydraulique (dénoisement pour activité agricole), un marais noir tourbeux et prairial au sud-est, un vaste marais blanc (dépôts maritimes) avec une culture céréalière intensive. **Les aménagements et les usages ont considérablement réduit les fonctionnalités naturelles.**

-Le « terrain », en amont du marais, est un espace rural bocager délimité par une cassure schisteuse suivie d'un plateau granitique. Il présente une forte densité de zones humides et de réseaux hydrographiques. Les milieux ont été fortement impactés par les aménagements du bassin (rectification, recalibrage, drainage). Les très nombreux étangs (souvent de loisir mais pouvant être une ressource AEP de secours) engendrent des impacts conséquents sur les milieux. Ces paramètres et la pluviométrie confèrent aux cours d'eau un fonctionnement hydrologique avec des débits soutenus en hiver, au printemps et des étiages sévères en été et à l'automne. L'élevage laitier en polyculture-élevage occupe majoritairement la surface agricole. Trois retenues d'eau potable (barrages) alimentent Saint Malo (retenues de Landal, Beaufort et Mireloup). Elles sont classées captages prioritaires au titre des phytosanitaires et fournissent 950 m³/h à 70 000 abonnés. Les étiages sévères et la pression de consommation en été (afflux touristique) limitent la disponibilité de la ressource en eau, induisant un risque de pénurie à l'automne. Cette unité présente un réel **enjeu de fonctionnalité hydro-morphologique** des cours d'eau ; elle est également **vulnérable sur la qualité et la quantité** de la ressource en eau disponible.

Les masses d'eau

Sur le territoire, on retrouve sept masses d'eau dont deux fortement modifiées (Marais de Dol), toutes sont en état dégradées. Pour chacune d'entre elles, les paramètres déclassants sont multiples. On peut souligner l'impact important des paramètres morphologie, hydrologie, continuité et pesticides. D'après l'état des lieux, le Meleuc et le Bief Jean aval semblent les plus éloignées du bon état. A l'inverse, le Landal et le Guilloche sont susceptibles de se rapprocher plus rapidement du bon état. Ces éléments ont guidé la définition de la stratégie.

Code masse d'eau	Nom court de la masse d'eau	Etat 2019	Risques Masse d'eau (EDL 2017 SDAGE)
FRGC01	Baie du Mont St Michel	Bon	Respect du Bon état
FRGG123	Marais de Dol	Bon	Respect du Bon état
FRGR024	Guyoult - aval	Moyen	Macropolluants, Pesticides, Obstacles à l'écoulement, hydrologie
FRGR1597	Guyoult - amont	Moyen	Pesticides, Obstacles à l'écoulement, Morphologie, Hydrologie
FRGR025A	Bief jean - amont	Moyen	Pesticides, Obstacles à l'écoulement, Morphologie, Hydrologie
FRGR025B	Bief jean - aval	Médiocre	Macropolluants, Hydrologie, Obstacles à l'écoulement
FRGR1430	Le guilloche	Moyen	Pesticides, Hydrologie, Morphologie
FRGR1438	Le meleuc	Mauvais	Macropolluants, Pesticides, Morphologie, Hydrologie, Continuité
FRGR1596	Le landal	Moyen	Pesticides, Morphologie, Hydrologie, Continuité

II. Cadre d'intervention

Le territoire des bassins côtiers de Dol de Bretagne n'a jamais fait l'objet de programmation d'actions opérationnelles avant 2019. La dynamique d'acteurs autour de la gestion de l'eau, compte-tenu des usages et des enjeux existants, est malgré tout ancienne. Le Contrat territorial 2022-2024 complète le premier contrat 2019-2021. Il poursuit une démarche concertée et logique, construite à partir des études et des diagnostics suivants puis d'une réévaluation fin 2021 :

- 2016-2017 : Diagnostic des pollutions diffuses porté par Eaux du Pays de Saint-Malo (EPSM) : analyse des pratiques agricoles et évaluation de la sensibilité des milieux aux risques de transferts de polluants en amont des trois bassins AEP,
- 2017-2018 : Diagnostic des milieux aquatiques porté par le Syndicat des Bassins de Dol (SBCDoI) : Diagnostic de 110 km de canaux par le protocole Marais, 160 km de cours d'eau par la méthode Réseau d'Evaluation des Habitats (REH) et 55 km de petit chevelu avec la méthode tête de bassins versants (T2BV) de l'AFB,
- 2017-2018 : Concertation sur le bocage et les projets en lien avec le grand cycle de l'eau,
- 2018 : Réflexion sur une stratégie foncière pour la Fédération Départementale des chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC35) pour les 6 ans de la stratégie de bassin versant dans le cadre du programme de restauration et de gestion des Marais de Dol-Chateauneuf (zone natura 2000), prioritairement sur la zone de la Mare de Saint Coulban,
- 2018 : Concertation et coordination entre les EPCI et le SBCDoI, EPSM, la FDC35, les partenaires.
- 2019-2020 : Etudes environnementales AFAFE qui ont permis d'apprécier les sensibilités du milieu en perspective de la mise en œuvre des aménagements fonciers.

Le projet de Contrat Territorial a été partagé et validé le 14 juin 2019 par l'ensemble des acteurs du territoire réunis au sein d'un Comité de Pilotage. Il a également été présenté à la Commission Locale de l'Eau du SAGE et a reçu un avis favorable.

III. Enjeux

Le SAGE des bassins côtiers de Dol de Bretagne a identifié 9 enjeux sur le territoire. Hormis le risque de submersion marine, le Contrat Territorial répond plus ou moins directement à 8 d'entre eux :

- Préserver la conchyliculture et les usages littoraux avec une eau de qualité et en quantité,

- Préserver et restaurer le Marais de Dol (biodiversité, usages, paysages) face au changement climatique en assurant une concertation pour une gestion intégrée,
- Restaurer la morphologie des cours d'eau sur les secteurs à capacités de résilience les plus fortes,
- Ouvrir les cours d'eau aux migrateurs et aux populations piscicoles,
- Réduire les pollutions en amont des captages prioritaires (priorité pour l'enjeu phytosanitaire),
- Amorcer une restauration des têtes de bassin versant en ciblant les travaux apportant un gain qualitatif (à l'année) et quantitatif en période d'étiage (préalable au changement climatique),
- Amorcer, soutenir la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques pour le maintien des usages,
- Concerter, coordonner et initier une cohérence des différentes politiques publiques de l'eau.

IV. Stratégie d'actions

Pour agir efficacement sur ce territoire, une stratégie d'action a été élaborée avec le souci de :

- prioriser les interventions géographiquement en fonction des enjeux et de l'état des masses d'eau,
- identifier les actions les plus adaptées pour répondre aux pressions sur le bon état écologique,
- garantir une démarche transversale entre les différents volets du Contrat,
- mutualiser les actions avec les autres politiques publiques en lien avec l'eau.

Le programme d'actions est réparti selon différents volets (Milieux aquatiques, Pollutions diffuses, Acquisition foncière), il respecte les enjeux prioritaires du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau et est structuré selon 4 axes :

- **Axe 1** : Restaurer et protéger des secteurs en tête de bassin versant pour assurer sur l'année une eau en quantité et préserver sa qualité pour les milieux et les usages,
Il s'agit notamment d'intervenir en amont des retenues d'eau potable pour limiter les transferts de polluants des parcelles agricoles vers le cours d'eau mais aussi de restaurer la fonctionnalité hydrologique des rivières et zones humides afin de stocker l'eau et de la restituer en période d'étiage.
Masses d'eau concernées : Meleuc, Bief Jean amont, Landal, Guyoult amont
Correspondance 11^{ème} programme AELB : Enjeu prioritaire 1 objectifs 1, 2, 5, 6
- **Axe 2** : Réactiver la fonctionnalité des cours d'eau par la restauration de l'hydromorphologie pour renforcer leur capacité de résilience aux aléas, reconquérir une biodiversité et préserver les usages,
L'objectif est de mettre en œuvre des travaux de renaturation des cours d'eau pour gommer l'impact des travaux hydrauliques passés et permettre ainsi l'installation d'une vie biologique adaptée. Il est également prévu de faciliter la continuité écologique. Les cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 ont été notamment priorités. Les projets seront adaptés au cadre réglementaire issu de la Loi Climat et résilience.
Masses d'eau concernées : Meleuc, Guilloche, Bief Jean aval, Guyoult amont, Bief Jean aval
Correspondance 11^{ème} programme AELB : Enjeu prioritaire 1 objectifs 1, 2, 3, 4, 5, Enjeu secondaire 2
- **Axe 3** : Préserver et restaurer la qualité de l'eau en amont des captages prioritaires,
Les actions prévues visent essentiellement le changement des pratiques agricoles via des diagnostics et des démonstrations mais aussi des mesures d'accompagnements et de conseils auprès des exploitants. Le développement de la culture de blé noir y est expérimenté. Un lien est également assuré avec deux opérations d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) engagées sur les bassins versants de Mireloup et Landal dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en lien étroit avec les exploitants et les propriétaires. Eaux du Pays de Saint-Malo est par ailleurs engagé dans l'acquisition de parcelles

en zones humides ou sensibles aux transferts afin de permettre une gestion adaptée, favorable à la qualité de l'eau sans utilisation de produits phytosanitaires.

Masses d'eau concernées : Meleuc, Bief Jean amont, Landal

Correspondance 11ème programme AELB : Enjeu prioritaire 2.3 objectifs 1, 2, 3

- **Axe 4** : Marais de Dol : Préserver les espaces naturels humides et développer l'émergence d'une concertation pour atteindre la gestion intégrée du Marais.

Il s'agit de garantir le contrôle des usages des zones humides par l'acquisition foncière, d'y développer une gestion adaptée et de mettre à disposition l'expérience acquise à l'ensemble du Marais en intégrant les usages présents. Cette démarche menée depuis 30 ans a permis de restaurer les fonctionnalités de près de 360 ha et d'assurer un pastoralisme extensif avec des exploitants agricoles locaux, respectueux de ce milieu tourbeux en cohérence avec le DOCOB du site Natura 2000.

Masses d'eau concernées : Meleuc, Bief Jean aval

Correspondance 11ème programme AELB : Enjeu prioritaire 1 objectifs 2, 4, 5 Enjeu secondaire 2

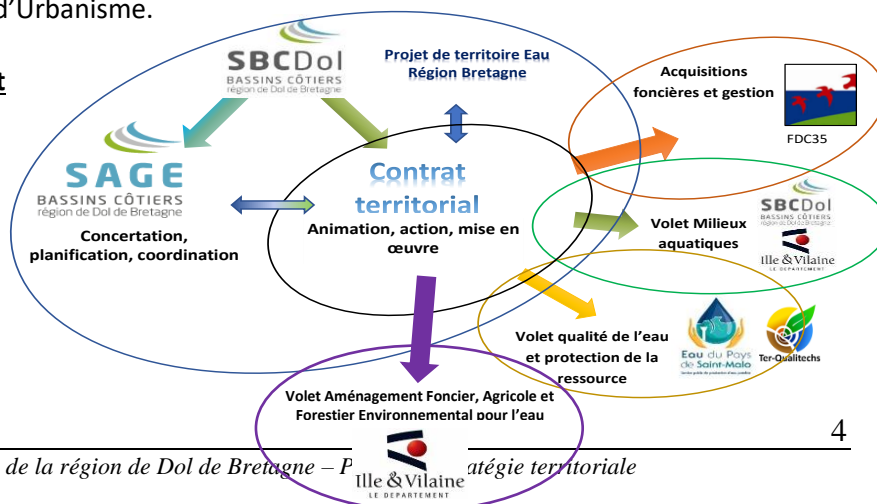
Dans cette configuration, le Contrat territorial respecte les orientations et préconisations du SAGE des bassins côtiers de Dol de Bretagne ainsi que les actions proposées dans le Programme d'Actions Opérationnel Territorial (PAOT).

Le Programme de Mesures (PdM) en vigueur estime les besoins comme suit :

Dénomination des actions citées dans le Programme de Mesures 2021-2026	Evaluation € PDM/an	Prévisionnel € CT/an
Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates	188 009	289 720
Aménager, supprimer ou gérer un ouvrage qui contraint la continuité Coordonner la gestion des ouvrages Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes Réaliser une opération de restauration de la morphologie du trait de côte Réaliser une opération de restauration des habitats marins dans les eaux côtières Réaliser une opération de restauration d'une zone humide	1 332 000	701 178

L'objectif est également de s'articuler et d'être complémentaire avec les autres politiques publiques en lien avec la gestion du grand cycle de l'eau. Le contrat territorial est intégré à un Projet de Territoire Eau, co-construit avec la Région Bretagne. L'élaboration commune de ces démarches permet la mise en lien des 3 programmes bocagés du territoire (1 par EPCI), du projet ECOPHYTO2, de participer aux PCAET (Plan Climat Air Energie des territoires), aux Projet de Territoire des EPCI et de travailler de concert avec les Plans Locaux d'Urbanisme.

V. Les acteurs du Contrat



Le Syndicat des Bassins Côtiers de Dol de Bretagne (SBCDol)

Il **porte et anime le SAGE**. Il assure également un rôle de syndicat de bassin versant suite au transfert de la compétence GEMAPI par ses membres. Saint Malo Agglomération, la CdC de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel et la CdC Bretagne Romantique lui ont confié les items 8 et 12 sur la totalité du territoire hydrographique et les items 1.2.5 en amont des Marais de Dol.

Il est **Maitre d’Ouvrage du Volet Milieux aquatiques** sur la totalité du territoire. Par ces compétences GEMAPI, le syndicat est en charge de la mise en œuvre du programme d’actions 2019-2024 représentant 250 actions sur 39 sites d’interventions.

Il **coordonne et anime la mise en œuvre du Contrat**, assurant ainsi la cohérence et le suivi des trois volets d’actions : Milieux aquatiques, Pollution diffuse, Acquisition foncière. La coordination intègre les usages et les enjeux du territoire dans le souci d’une solidarité amont/aval.

Le syndicat Eaux du Pays de Saint Malo (EPSM)

Il dispose des compétences de production d’eau potable mais aussi de protection de la ressource (items 6 et 12 du 211-7 du code de l’environnement). A ce titre, EPSM est le maitre d’ouvrage et animateur du volet pollution diffuse sur les aires d’alimentation de captages prioritaires en amont des étangs de Mireloup, Beaufort et Landal (111 km²). EPSM engage aussi une démarche d’acquisition foncière des parcelles humides ou à risque de transfert élevé en amont des captages.

Entreprise de conseil agricole Ter-Qualitechs

Elle est spécialisée sur la conduite des cultures, l’optimisation des rendements dans une démarche de réduction des phytosanitaires. Par ses compétences, Ter-Qualitechs s’est positionnée sur le portage d’une expérimentation de développement de la culture de blé noir, production sans intrant, en amont des retenues d’eau potable. L’animation de cette expérimentation est intégrée au contrat.

La Fédération Départementale des Chasseurs d’Ille-et-Vilaine (FDC35)

Elle porte et anime une démarche d’acquisition foncière de zones humides sur le secteur de la Mare de St Coulban dans le Marais Noir (site Natura 2000 Marais de Dol-Châteauneuf). Ces acquisitions sont suivies de travaux de restauration et d’une gestion adaptée. La stratégie foncière élaborée dans le cadre du contrat territorial cadre la concertation entre les acteurs (propriétaires, exploitants, gestionnaires) et la logique d’acquisition. L’action de la FDC35 est cohérente à celle du SBCDol : la protection et la restauration des milieux humides complète des actions de renaturation de cours d’eau et de continuité écologique.

Cette démarche pourra le cas échéant être complémentaire de celle du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres (CELRL). Celui-ci est l’animateur site Natura 2000 de la Baie du Mont Saint Michel et dispose d’un périmètre d’intervention lui donnant la possibilité d’acquérir des parcelles dans le secteur des marais de Dol. Dans ce cadre, le CELRL est susceptible de bénéficier d’aides financières s’il venait à intégrer un futur contrat.

Le Conseil Départemental d’Ille et Vilaine (CD35)

Il est maître d’ouvrage d’une petite partie des travaux d’aménagements d’ouvrages hydrauliques de voiries départementales faisant obstacle à la continuité écologique. Il est également maître d’ouvrage des deux opérations d’Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) engagées sur les bassins versants de Mireloup et Landal.

VI. Conditions de réussite de la stratégie

Pour garantir la réussite de la stratégie, la structure porteuse du Contrat Territorial s’attachera à :

- **Assurer la coordination et la transparence** de la démarche auprès du public et des acteurs,
- Associer les EPCI, les associations, les usagers et les professionnels dans un projet partagé,
- Garantir la cohérence des actions portées par les différentes structures,
- Maintenir la confiance des partenaires financiers pour assurer la mise en œuvre du projet,
- Communiquer sur les actions et la dynamique engagée et la transversalité des projets sur le territoire.